

**AVIS DE PUBLICATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-49**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 décembre 2022, à compter de 19 h 30, le conseil a adopté le règlement numéro 1250-49 amendant le règlement de zonage 1250 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires et aux constructions accessoires de type garage et remise, pour le groupe communautaire et utilité publique (P).

Ce règlement est entré en vigueur le 27 janvier 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, sur rendez-vous, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 31 janvier 2023



Me Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques